DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID: 019-211906706-20230421-DECISION04_23-AU

COMMUNE DE CUREMONTE

PARKING LESTURGIE MODIFICATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE par ENEDIS

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Le Maire de la commune de CUREMONTE, Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant qu'il convient de réaliser des travaux de modification de branchement électrique pour la réalisation prise en charge par la FDEE19 d'une borne de rechargement électrique sur le parking Lesturgie de Curemonte,

Considérant la proposition réalisée par ENEDIS prestataire des réseaux électriques d'un montant de 676.80€ TTC,

D04/2023 - DECISION -

ARTICLE I : Décide d'accepter la proposition d'ENEDIS d'un montant de 676.80€ TTC pour les travaux de modification de branchement électrique pour la réalisation d'une borne de rechargement électrique sur le parking Lesturgie de Curemonte,

ARTICLE II: Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier de Meyssac,
- ENEDIS
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 21/04/2023

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.